



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>27</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>33</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_015 : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs**

**Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales*

*Vu le code général des de la fonction publique,*

*Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire le 16 décembre 2024.*

*Considérant l'avis favorable du CST en date du 28 janvier 2025,*

*Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe pour finaliser le recrutement du référent de l'ALSH de Randan,*

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, pour tenir le tableau des effectifs à jour, il est nécessaire de supprimer :

- un poste d'adjoint d'animation à 25/35<sup>ème</sup> suite au passage de l'agent sur un poste à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation à 35/35<sup>ème</sup> vacant.
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe suite au changement de temps de travail de l'agent sur le poste.
- un poste d'animateur suite au changement de filière de l'agent.
- tous les postes transférés au CIAS Plaine Limagne, soit :
  - 1 poste d' adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> cl. à 14/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d' adjoint administratif à 14/35<sup>ème</sup>
  - 3 postes d' agent social principal de 2<sup>e</sup> cl. à 35/35<sup>ème</sup>
  - 3 postes d' agent social à 35/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d'agent social à 30/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d' agent social à 18,5/35<sup>ème</sup>

Suite au recrutement d'un nouveau directeur pour l'ALSH de Randan, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 18 février 2025.

#### **Filière : animation**

- Grade : adjoint d'animation
  - Ancien effectif : 36
  - Nouvel effectif : 34
- Grade : adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
  - Ancien effectif : 7
  - Nouvel effectif : 6
- Grade : adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe
  - Ancien effectif : 1
  - Nouvel effectif : 2
- Grade : animateur
  - Ancien effectif : 4
  - Nouvel effectif : 3

#### **Filière : administrative**

- Grade : adjoint administratif
  - Ancien effectif : 7
  - Nouvel effectif : 6
- Grade : adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
  - Ancien effectif : 3
  - Nouvel effectif : 2

#### **Filière : médico-sociale**

- Grade : agent social
  - Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 0
- Grade : agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Ancien effectif : 3
  - Nouvel effectif : 0

Le tableau des effectifs à jour est joint en annexe.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*